

PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 30 janvier 2013

Service Biodiversité et Ressources Naturelles

**Bilan des dommages d'ours sur le massif des Pyrénées 2012**

La présente note a été établie pour les dommages d'ours à partir des informations fournies par les Directions Départementales des Territoires du massif et le Parc National de Pyrénées.

Rappel : sur l'ensemble du massif des Pyrénées, le pastoralisme concerne sur les trois régions et les six départements 6000 exploitations pastorales, 1290 estives, 100 000 bovins, 570 000 ovins et 14 000 équins. Les estives couvrent une surface de 550 000 hectares dont 70% sont situées en zone Natura 2000<sup>1</sup>.

**Bilan des dommages 2012**

Territoire	66	11	09	31	65 hors PNP	65 PNP	64 PNP	64 hors PNP	Total
Nombre de Dossiers enregistrés	7	2	155	14	2	32	6	0	<b>218</b>
Dossiers imputés à l'ours <sup>1</sup>	0	0	105	10	0	21	2	0	<b>138</b>
Dommages imputés à l'ours : nombre d'animaux	0	0	202	19	0	48	3	0	<b>272</b>
Dommages imputés à l'ours : nombre de ruches	0	0	4	0	0	0	0	0	<b>4</b>
Dossiers à examiner en CIDO <sup>2</sup>	0	0	41	4	1	8	2	0	<b>56</b>

1 - Lorsque les éléments techniques en présence montrent que l'ours est ou semble responsable du dommage

2 - Les CIDO (Commissions d'Indemnisation des Dommages d'Ours) départementales examinent l'opportunité d'une compensation pour les dommages incertains

Les dommages ont eu lieu principalement sur les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées et concernent essentiellement une douzaine d'estives (dont une en Haute-Pyrénées). Les dommages restent stables sur le département de la Haute-Garonne et sont en nette diminution sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Par ailleurs, il n'y a eu aucun dégât d'ours en 2012 sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

**Comparatif des dommages depuis 2006 :**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de Dossiers enregistrés	386	271	188	155	197	210	218
Dossiers imputés à l'ours <sup>1</sup>	193	163	117	91	89	112	138
Dommages imputés à l'ours : nombre d'animaux	221	319	155	146	167	176	272
Dommages imputés à l'ours : nombre de ruches	40	24	40	25	28	29	4
Effectif minimum ours retenu – Source ONCFS	15	15	16	17	19	22	(*)

1 - Lorsque les éléments techniques en présence montrent que l'ours est ou semble responsable du dommage

(\*) l'Effectif minimum d'ours 2012 n'est pas encore connu à ce jour

De manière générale on peut constater que le nombre de dossiers enregistrés est relativement stable depuis 2010 avec toutefois une légère augmentation, essentiellement due aux cas observés sur une estive haut-pyrénéenne. En revanche cette année le nombre de dossiers imputables à l'ours a sensiblement augmenté sans toutefois atteindre le chiffre de 2007. Cette augmentation est là aussi principalement due aux cas observés sur un nombre très restreint d'estives (une en 65 et une dizaine en 09) avec 272 animaux indemnisés au total. En parallèle les dégâts sur ruchers ont quasiment disparu en 2012. Par ailleurs l'évolution de la population d'ours montre une dynamique lente mais croissante, essentiellement concentrée sur le secteur Ariège-Haute-Garonne.

<sup>1</sup> <http://www.europe-en-midi-pyrenees.eu/web/Europe/4142-le-soutien-de-l-union-europeenne-au-pastoralisme-dans-les-pyrenees.php>